

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



Cher Gestionnaire de restaurant,

En tant que fournisseur de produits chimiques de nettoyage de votre établissement, nous sommes heureux de vous faire parvenir le présent Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité. Ce manuel présente le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT-2015). De nombreuses rubriques de cet ouvrage peuvent servir à l'élaboration d'un programme de communication écrit sur les risques et les dangers.

Le manuel propose :

- Un tour d'horizon des dispositions législatives de la Direction sur les matières dangereuses utilisées au travail
- Un scénario pour l'exposé de formation que vous pouvez lire en y intégrant les renseignements propres à votre restaurant
- Des outils visuels qui aideront les employés à mieux comprendre les fiches signalétiques (FDS)
- Un registre de formation vous permettant d'effectuer des suivis
- Une liste de produits chimiques dangereux servant à consigner les produits utilisés dans votre restaurant considérés comme dangereux
- Une liste de « tâches inhabituelles » servant à consigner les travaux occasionnels ou inhabituels au cours desquels un employé pourrait être exposé à une ou des substances chimiques
- Un formulaire de déclaration de l'entrepreneur servant à vérifier le niveau de formation que détient tout personnel contractuel susceptible d'être exposé à des produits chimiques à votre lieu de travail.

Ce que vous devez fournir :

- La FDS de chacun des produits chimiques utilisés dans votre restaurant. *Ces fiches doivent être conservées en tout temps dans le cartable intitulé Droit de comprendre (Right to Understand).

Si vous avez des questions à propos du manuel ou quant aux responsabilités qui vous incombent en vertu des dispositions législatives de la Direction sur les matières dangereuses utilisées au travail, veuillez communiquer avec le service à la clientèle au 1 800 35-CLEAN ou 1 800 352-5326.

Cordialement,

Ecolab Co.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



Table des matières

| | |
|--|----|
| TOUR D’HORIZON DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES | 4 |
| EXPLICATION DES FICHES SIGNALÉTIQUES | 5 |
| SCÉNARIO POUR L’EXPOSÉ DE FORMATION..... | 7 |
| PICTOGRAMMES SIMDUT-2015..... | 18 |
| ILLUSTRATIONS DE PRÉSENTATION | 21 |
| FORMULAIRES..... | 29 |
| FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE L’EMPLOYÉ..... | 31 |
| LISTE DES PRODUITS CHIMIQUES..... | 37 |
| TÂCHES INHABITUELLES | 39 |
| FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE L’ENTREPRENEUR..... | 41 |

Fiches signalétiques

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



Tour d'horizon des dispositions législatives

À L'ATTENTION DU GESTIONNAIRE :

EN VERTU DES DISPOSITIONS DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (SIMDUT), LES EMPLOYEURS SONT TENUS D'INFORMER LES EMPLOYÉS SUR LES DANGERS ET LES RISQUES ET DE L'IDENTITÉ DES PRODUITS CHIMIQUES AUXQUELS LA MAIN-D'ŒUVRE EST EXPOSÉE AU TRAVAIL. EN PREMIER LIEU, VOUS DEVEZ METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE COMMUNICATION ÉCRIT SUR LES RISQUES ET LES DANGERS.

Parmi les exigences du SIMDUT-2015 imposées à l'employeur, ce dernier doit avoir un comité mixte (ou un représentant) de santé et de sécurité, procéder à des inspections en milieu de travail, diffuser de l'information, promouvoir la formation, l'éducation et la sensibilisation ainsi que résoudre les conflits en matière de santé et sécurité au travail. Un programme écrit s'avère très utile pour assurer la gestion de ces exigences.

Selon le SIMDUT, tous les employeurs doivent fournir à l'ensemble des employés des renseignements relatifs à la sécurité des produits chimiques sur le lieu de travail.

La mise en application des directives du SIMDUT est gérée par les autorités provinciales et territoriales responsables de la santé et de la sécurité au travail.

Exigences imposées aux employeurs :

- Éduquer et former les travailleurs sur les dangers et les risques liés aux produits et leur utilisation sécuritaire.
- Veiller à ce que les produits dangereux soient convenablement étiquetés.
- Assurer aux travailleurs l'accès à des FDS à jour.
- Veiller à ce que des mesures de contrôle adéquates soient mises en place afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

IMPORTANT

- Le présent Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité (FDS) est conçu pour vous aider à vous conformer à la réglementation fédérale sur la communication des dangers. Il ne tient compte d'aucune réglementation provinciale ou locale complémentaire.
- Le Manuel sur les FDS vise à fournir des renseignements relativement au sujet qui le concerne, lesquels sont exacts à la date de son élaboration. Ecolab n'a aucune obligation de procéder à une mise à jour de son contenu afin de refléter ou de communiquer toute modification apportée aux lois ou aux règlements ou encore la façon de les interpréter. Ecolab n'assume aucune responsabilité juridique quant aux conséquences résultant de l'utilisation de ce manuel ou des renseignements qu'il contient. Veuillez consulter votre conseiller juridique pour vous assurer que votre restaurant respecte tous les règlements en vigueur en matière de santé et de sécurité qui régissent votre exploitation.
- Ayez une FDS pour chacun des produits chimiques dangereux présents dans votre établissement. Veuillez communiquer immédiatement avec votre fournisseur de produits chimiques s'il manque une ou des FDS. Si vous devez obtenir la FDS d'un produit Ecolab, communiquez avec le service à la clientèle au 1 800 35-CLEAN ou 1 800 352-5326.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



Plan du gestionnaire

À L'ATTENTION DU GESTIONNAIRE :

1. FORMATION DES EMPLOYÉS

IMPORTANT:

Les employés doivent recevoir une formation dans le cadre de leur orientation professionnelle initiale, puis chaque fois qu'un nouveau danger ou risque est introduit dans l'aire de travail.

- A.** Fixez le moment et le lieu de la formation.
- B.** Disposez tout le matériel et les documents nécessaires.
 - 1. Le présent Manuel écrit sur les FDS
 - 2. Les outils visuels (figurant dans la section Illustrations de présentation à la page 21)
 - 3. Le Formulaire de déclaration de l'employé (figurant à la page 31)
 - 4. La FDS de chacun des produits chimiques dangereux utilisés dans l'établissement
 - 5. La liste consignant chacun des produits chimiques dangereux utilisés dans l'établissement (figure à la page 37)
- C.** Commencez la formation en suivant le scénario pour l'exposé de formation (consultez la page 7).

2. TENUE DE REGISTRES

- A.** Établissez un fichier de communication des dangers qui comprend :
 - 1. Le Formulaire de déclaration de l'employé signé et daté.
 - 2. La liste des produits chimiques dangereux.

3. MISE À JOUR DES REGISTRES ET RECYCLAGE PROFESSIONNEL DES EMPLOYÉS

- A.** Vous devez avoir une FDS pour chacun des produits chimiques dangereux figurant dans votre inventaire. Si vous devez obtenir la FDS d'un produit Ecolab, communiquez avec le service à la clientèle au 1 800 35-CLEAN ou 1 800 352-5326.
- B.** Passez en revue les FDS et remplacez-les lorsque de nouveaux produits chimiques dangereux sont introduits dans le restaurant ou lorsque vous recevez une FDS mise à jour.
- C.** Chaque fois qu'un nouveau produit entre dans l'établissement, formez tous les employés à nouveau.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



SCÉNARIO DE COMMUNICATION SUR LES RISQUES ET LES DANGERS

Le scénario pour l'exposé de formation qui suit traite UNIQUEMENT des éléments du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail exigés par la loi.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité

Scénario pour l'exposé de formation - Section I

Chaque jour, nous sommes en contact avec des produits chimiques. Nous utilisons du dentifrice, du savon et du rince-bouche. Nous remplissons le réservoir de notre voiture avec de l'essence et du produit antigel. Nous fertilisons même nos plantes. À vrai dire, il serait pratiquement impossible de mener une vie moderne sans produits chimiques.

Si utiles que puissent être ces produits chimiques, s'ils ne sont pas utilisés adéquatement, ils risquent d'entraîner de graves blessures ou de nous rendre malades. Le moyen le plus efficace de nous protéger des risques et des dangers associés aux produits chimiques consiste à apprendre à les utiliser correctement.

Voilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Nous allons vous montrer comment utiliser en toute sécurité les produits chimiques présents dans cet établissement. L'exposé présenté aujourd'hui respecte le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et ses règlements connexes administrés par la Direction sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Pour répondre aux exigences du SIMDUT, votre restaurant doit avoir en place un programme de formation et d'éducation qui favorise la manipulation et l'utilisation sécuritaires des produits chimiques dangereux.

La formation que vous recevrez aujourd'hui comporte trois volets :

1. L'identification des produits chimiques dangereux.
2. La lecture et la compréhension des étiquettes d'avertissement figurant sur les produits et les fiches signalétiques (que nous appelons FDS) ainsi que l'endroit où se trouvent les FDS.
3. La manipulation et l'utilisation appropriées des produits chimiques dans ce restaurant.

Examinons le premier volet, qui explique comment identifier les produits chimiques dangereux. En quoi consiste un produit chimique dangereux? Il s'agit d'un produit, d'un mélange, d'une matière ou d'une substance classé(e) conformément à la Loi sur les produits dangereux et ses règlements dans une catégorie ou sous-catégorie de classe de risques (ou de dangers). Toutefois, le degré de risque varie considérablement. Tandis que certains produits chimiques peuvent provoquer qu'une irritation, d'autres peuvent s'avérer très dangereux. Nous tentons d'utiliser des produits nettoyants chimiques dont les risques sont minimales ou nuls. Cependant, puisque les produits chimiques que nous utilisons peuvent présenter des risques, il est important que vous soyez en mesure d'identifier les risques et les dangers et d'en connaître les effets.

Les risques chimiques sont répartis en deux catégories : les risques physiques et les dangers pour la santé.

Le risque physique crée une situation dangereuse à l'extérieur du corps. Par exemple, lorsqu'un produit chimique peut déclencher un incendie ou une explosion, il s'agit d'un risque physique.

Le danger pour la santé, par contre, porte atteinte à la santé. Il existe deux types de dangers pour la santé : aigus et chroniques.

Un danger aigu pour la santé cause des dommages à votre organisme en un court laps de temps. Par exemple, pendant le nettoyage de la vaisselle, du détergent à vaisselle entre en contact avec les yeux, et ceux-ci se mettent immédiatement à picoter. Ou encore, l'utilisation d'un savon irritant la peau peut provoquer une éruption cutanée.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



Illustration 1

Un danger chronique pour la santé atteint lentement l'organisme. Par exemple, l'inhalation quotidienne de vapeurs d'essence peut causer le cancer du poumon. Ou, comme plusieurs d'entre nous avons entendu à maintes reprises, respirer la fumée de cigarette peut également provoquer le cancer du poumon.

Pour vous assurer de connaître la nature des dangers ou risques potentiels en présence, la norme de communication relative aux matières dangereuses exige de tous les fabricants et fournisseurs de produits chimiques qu'ils identifient clairement les risques et dangers de deux façons :

- Premièrement, sur l'étiquette d'avertissement apposée sur chaque contenant du produit chimique;
- deuxièmement, sur la FDS fournie par le fabricant.

Illustration 2

Remettez ou présentez les illustrations 1 et 2 figurant à la section Illustrations de présentation.

L'EMPLOYEUR DOIT FOURNIR :

- La liste des produits chimiques dangereux
- Des étiquettes appropriées sur tous les contenants de produits chimiques
- Une FDS à jour pour chacun des produits chimiques dangereux
- Un équipement de protection, si nécessaire
- Une formation sur la sécurité

Désignez cette section de l'illustration 3.

Les fabricants et les fournisseurs de produits chimiques, toutefois, ne sont pas les seuls à hériter d'une responsabilité. Nous, dans notre rôle d'employeur, et vous, en tant qu'employés, avons aussi une part de responsabilité. À titre d'employeurs, nous sommes responsables de :

- Vous indiquer quels produits chimiques sont considérés comme dangereux dans notre restaurant;
- Veiller à ce que tous les contenants de produits chimiques soient bien étiquetés;
- Détenir une FDS à jour de chacun des produits chimiques dangereux;
- Fournir tout l'équipement de protection approprié nécessaire à la sécurité; et
- Fournir la formation dont vous avez besoin pour manipuler les produits chimiques dangereux en toute sécurité.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



L'EMPLOYÉ DOIT :

- Lire et suivre les directives qui figurent sur les étiquettes et les FDS;
- Utiliser l'équipement de protection recommandé;
- Respecter les pratiques de travail sécuritaires enseignées durant la formation.

Désignez cette section de l'illustration 3.

À votre tour, vous devez vous acquitter des responsabilités qui vous incombent.

Il vous revient de prendre les précautions nécessaires afin de bien vous protéger. Pour y arriver, vous devez :

- Lire, comprendre et respecter les consignes figurant sur les étiquettes d'avertissement et les FDS;
- Toujours porter un équipement de protection, lorsqu'on vous le recommande; et
- Respecter les pratiques de travail sécuritaires qui sont enseignées durant la formation.

Avant de passer au deuxième volet, examinons ensemble quelques-uns des termes les plus courants que vous avez peut-être déjà entendus ou vus sur les étiquettes de produits.

Tout d'abord, un irritant est une substance qui provoque temporairement des réactions oculaires, cutanées ou respiratoires, comme une sensation mineure de picotement, une démangeaison ou des larmoiements.

Le prochain terme : corrosif. Lorsqu'une substance est corrosive, elle cause des brûlures ou des lésions permanentes aux tissus humains, notamment la peau et les yeux, lors d'un contact.

Troisième terme : toxique. La substance toxique peut provoquer une maladie ou des lésions corporelles immédiates ou à long terme dans certaines conditions. Le quatrième terme est inflammable ou inflammabilité. Une substance inflammable s'enflamme facilement et brûle rapidement. Enfin, le terme cancérigène (ou cancérogénicité) signifie qu'une substance est susceptible de provoquer le cancer.

Maintenant, ne laissez pas ces termes vous inquiéter. Le fait que nous ayons défini ces termes ne veut PAS forcément dire que vous serez exposés à des produits chimiques dont les risques ou dangers sont de types semblables. Un peu plus tard, nous étudierons chaque produit chimique et vous indiquerons exactement avec lesquels nous travaillons.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



Lecture et compréhension des étiquettes d'avertissement figurant sur les produits et les FDS

Tous les contenants de produits chimiques dangereux doivent être munis d'une étiquette. Ces étiquettes sont conçues de manière à fournir les renseignements suivants :

- Le nom du produit chimique;
- Tous les risques physiques et les dangers pour la santé que peut présenter le produit chimique; et
- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'une source d'information responsable concernant le produit.

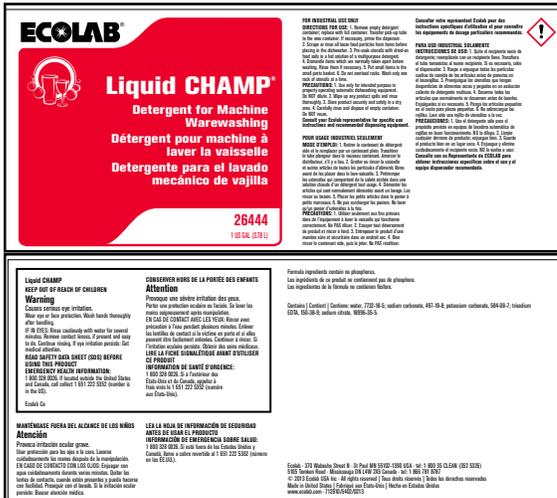
Voici un exemple d'étiquette. Celle-ci présente tous les avertissements et mises en garde dont nous devons tenir compte.

Le nom du produit chimique dans cet exemple est Ecolab^{MD} Liquid Champ^{MD}. Selon cette étiquette, il s'agit d'un détergent pour le lavage de la vaisselle à la machine.

Tous les risques physiques et les dangers pour la santé associés au produit Ecolab^{MD} Liquid Champ^{MD} sont indiqués sur l'étiquette. Elle indique la mention « Attention : Provoque une irritation grave des yeux ».

Les renseignements relatifs aux premiers soins sont également indiqués sur l'étiquette. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer les yeux. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des soins médicaux.

Vous trouverez aussi sur cette étiquette, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du fabricant, soit Ecolab. En outre, un numéro de téléphone d'urgence 24 heures est indiqué sous les renseignements de premiers soins.



Montrez l'illustration 1 de nouveau. Désignez les différentes parties de l'étiquette que vous présentez.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



| FICHE SIGNALÉTIQUE | | ECOLAB |
|--|--|--|
| LIQUID CHAMP | | |
| Section 1 Identification du produit chimique et de l'entreprise | | |
| Nom du produit | : LIQUID CHAMP | |
| Utilisation recommandée et restrictions | : Détergent pour lave-vaisselle | Utiliser seulement aux fins indiquées sur l'étiquette du produit. |
| Information sur la dilution du produit : jusqu'à 1,0 % dans l'eau | | |
| Information du fournisseur | : Ecolab Inc. | |
| | : 270 Robinson Street N | |
| | : St Paul, MN 55102 | |
| Codé | : 912452 | |
| Date d'émission | : 19 février 2013 | |
| RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX SOINS D'URGENCE : 1 800 368-0099 N° téléphone des États-Unis et du Canada; APPELEZ LE 1 811 222-5232 (hors E-U) | | |
| Section 2. Identification des risques et des dangers | | |
| Classification du SGH DCLASSE | : Produit TEL QU'IL EST VENDU LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION | Produit AU TAUX DE DILUTION POUR L'EMPLOI Le produit n'est pas classé. |
| Mention d'avertissement au SGH | | |
| Mention d'avertissement | | : Attention |
| Symbole | | : |
| Mention de danger | | : Provoque une irritation grave des yeux. |
| Précautions de sécurité | | |
| Précaution | | : Porter un équipement de protection oculaire ou facial. Se laver soigneusement les mains après manipulation. |
| Intervention | | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si ces dernières se sont trouvées être facilement retirées. Continuer de rincer les yeux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Mention de danger | | : Provoque une irritation grave des yeux. |
| Précaution | | : Porter un équipement de protection oculaire ou facial. Se laver soigneusement les mains après manipulation. |
| Intervention | | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si ces dernières se sont trouvées être facilement retirées. Continuer de rincer les yeux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |

Montrez l'illustration 2 de nouveau.

Désignez les différentes parties de la FDS que vous présentez.

| FICHE SIGNALÉTIQUE | | ECOLAB |
|--|--|--|
| LIQUID CHAMP | | |
| Section 1 Identification du produit chimique et de l'entreprise | | |
| Nom du produit | : LIQUID CHAMP | |
| Utilisation recommandée et restrictions | : Détergent pour lave-vaisselle | Utiliser seulement aux fins indiquées sur l'étiquette du produit. |
| Information sur la dilution du produit : jusqu'à 1,0 % dans l'eau | | |
| Information du fournisseur | : Ecolab Inc. | |
| | : 270 Robinson Street N | |
| | : St Paul, MN 55102 | |
| Codé | : 912452 | |
| Date d'émission | : 19 février 2013 | |
| RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX SOINS D'URGENCE : 1 800 368-0099 N° téléphone des États-Unis et du Canada; APPELEZ LE 1 811 222-5232 (hors E-U) | | |
| Section 2. Identification des risques et des dangers | | |
| Classification du SGH DCLASSE | : Produit TEL QU'IL EST VENDU LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION | Produit AU TAUX DE DILUTION POUR L'EMPLOI Le produit n'est pas classé. |
| Mention d'avertissement au SGH | | |
| Mention d'avertissement | | : Attention |
| Symbole | | : |
| Mention de danger | | : Provoque une irritation grave des yeux. |
| Précautions de sécurité | | |
| Précaution | | : Porter un équipement de protection oculaire ou facial. Se laver soigneusement les mains après manipulation. |
| Intervention | | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si ces dernières se sont trouvées être facilement retirées. Continuer de rincer les yeux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Mention de danger | | : Provoque une irritation grave des yeux. |
| Précaution | | : Porter un équipement de protection oculaire ou facial. Se laver soigneusement les mains après manipulation. |
| Intervention | | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si ces dernières se sont trouvées être facilement retirées. Continuer de rincer les yeux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |

Lecture et compréhension des FICHES SIGNALÉTIQUES

Si vous cherchez à en savoir plus sur les dangers ou risques potentiels d'un produit que ce qui figure sur l'étiquette, vous pouvez consulter la fiche signalétique que nous appelons, n'oubliez pas, une FDS.

Les FDS comportent des renseignements détaillés sur les risques que posent les produits chimiques dangereux pour la santé et la sécurité.

Elles dressent la liste des précautions que vous devez prendre lors de la manipulation d'un produit chimique particulier et indiquent en détail les procédures d'urgence et de premiers soins à suivre en cas d'accident.

Les FDS sont à votre disposition et vous pouvez les consulter en tout temps. Nos FDS sont situées dans (le ou la)

(indiquez l'endroit où elles se trouvent dans l'établissement). Nous vous invitons à en faire la demande aux fins de consultation et à poser des questions à leur sujet.

Voici un exemple de FDS. Examinons-la de plus près en passant en revue les éléments importants qu'elle renferme.

Les FDS doivent fournir certains renseignements. Elles doivent indiquer ce qui suit :

- Identification des substances chimiques;
- Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant et date de rédaction de la FDS;
- Propriétés physico-chimiques;
- Risques physiques;
- Dangers pour la santé;
- Principales voies de pénétration dans l'organisme;
- Limites d'exposition admissibles;
- Indications de cancérogénicité, le cas échéant;
- Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire;
- Mesures de nettoyage en cas de déversements et de fuites;
- Mesures de contrôle; et
- Procédures d'urgence et de premiers soins.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



| FICHE SIGNALÉTIQUE | | ECOLAB |
|---|--|---|
| LIQUID CHAMP | | |
| Section 1. Identification du produit chimique et de l'entreprise | | |
| Nom du produit | : LIQUID CHAMP | |
| Utilisation recommandée et restrictions | : Détergent pour lave-vaisselle Utiliser seulement aux fins indiquées sur l'étiquette du produit. | |
| Information sur la dilution du produit | : Jusqu'à 1,0 % dans l'eau | |
| Information du fournisseur | : Ecolab Inc. 370 Wabasha Street N St. Paul, MN 55102 | |
| Code | : 912492 | |
| Date d'émission | : 19 février 2013 | |
| | RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX SOINS D'URGENCE : 1 800 328-0026 | |
| Section 2. Identification des risques | | |
| Classification du SGH | Produit TEL QU'IL EST VENDU GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A | Produit AU TAUX DE DILUTION POUR L'EMPLOI Le produit n'est pas classé. |
| Éléments d'étiquetage du SGH | | Aucune mention d'avertissement. |
| Mention d'avertissement | ! : Attention | Aucun effet important ou danger critique |
| Symbolique | | Laver abondamment après usage. |
| Mentions de danger | : Provoque une irritation grave des yeux. | Obtenir des soins médicaux si des symptômes surviennent. |
| Conseils de prudence | | Sans objet. |
| Prévention | : Porter un équipement de protection oculaire ou faciale. Se laver soigneusement les mains après manipulation. | Aucun contenu. |
| Intervention | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer les yeux. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir | |

Ces termes peuvent sembler difficiles à comprendre et déroutants, mais nous allons les analyser un à un et vous pourrez ainsi comprendre comment les FDS vous protègent.

La disposition et la conception d'une FDS sont prescrites par le SIMDUT-2015. L'étude d'aujourd'hui portera sur une FDS d'Ecolab.

En observant la FDS qui vous a été distribuée, vous constatez que la section I fournit des renseignements d'identification. C'est dans cette section que sont indiqués les noms commun et chimique de la substance. Permettez-moi de vous donner un exemple d'identification d'un produit chimique. NaCl est une substance chimique dont le nom communément utilisé est sel.

Le nom chimique du sel est le chlorure de sodium. Lorsque le nom chimique est un secret commercial (ou industriel), le fabricant n'est pas tenu de le divulguer ici, mais il a l'obligation de fournir ce renseignement à un professionnel de la santé qualifié dans le cas d'une urgence médicale.

Désignez les parties précises de la FDS que vous présentez.

Désignez les parties précises de la FDS que vous présentez.

| | | |
|--|--|----------------|
| LIQUID CHAMP | | 19 février 20 |
| Section 3. Composition/information sur les ingrédients | | |
| Substance/mélange | : Mélange | |
| Produit TEL QU'IL EST VENDU | | |
| Ingrédients dangereux CAS | Plage de concentration (%) | N° de registre |
| CARBONATE DE SODIUM | 5 à 20 | 497-19-8 |
| CARBONATE DE POTASSIUM | 5 à 20 | 584-08-7 |
| Produit AU TAUX DE DILUTION POUR L'EMPLOI À la connaissance du fournisseur, ce produit ne contient aucun ingrédient dangereux en quantités justifiant un signalement conformément à la réglementation locale. | | |
| Section 4. Mesures de premiers secours | | |
| Contact avec la peau | : Aucun effet connu en cas de contact avec la peau. Rincer à l'eau pendant quelques minutes. | |
| Inhalation | : Aucune mesure particulière n'est requise. Traiter selon les symptômes. | |
| Ingestion | : Obtenir des soins médicaux si des symptômes surviennent. | |
| Protections des Secouristes | : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le port d'un équipement de protection personnelle n'est pas requis. | |
| Remarques à l'attention du médecin : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être retardés. Voir les renseignements relatifs aux soins médicaux si des symptômes surviennent. | | |
| Voir Renseignements toxicologiques (section 11) | | |
| Section 5. Mesures de lutte contre les incendies | | |
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser de l'eau pulvérisée, vaporisée ou une mousse. | |
| Dangers particuliers que pose le produit chimique | : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de la pression peut se produire. | |
| Produits de décomposition | : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes d'azote oxydes métalliques | |
| Méthodes particulières de lutte | : Isoler rapidement la zone en éloignant toutes les personnes des environs de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. | |
| Équipement de protection spécial | : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) muni d'un masque complet utilisé en pression positive. | |

La section « Identification » donne aussi le nom et l'adresse du fabricant du produit chimique, les numéros de téléphone d'urgence de même que la date de rédaction de la fiche et de sa dernière modification.

Section 2 indique tous les risques et dangers, les éléments d'étiquetage et les conseils de prudence ou mises en garde. Consultez la page 18 pour voir des exemples de pictogrammes et de classes de risques SIMDUT-2015.

Section 3 décrit la composition du produit chimique et fournit des renseignements sur les ingrédients.

Vous trouverez à la **section 4** des renseignements relatifs aux premiers soins. Cette section indique les procédures d'urgence et de premiers soins à suivre en cas d'exposition.

Les mesures de lutte contre les incendies sont décrites à la **section 5**. Cette section explique la meilleure façon d'éteindre un incendie mettant en cause ce produit chimique.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



| LIQUID CHAMP | | 19 février 201 |
|--|--|--|
| Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle | | |
| Précautions individuelles : Utiliser l'équipement de protection individuelle Précautions environnement : Éviter tout contact de grandes quantités de produit répandu avec le sol et les voies d'eau de surface. Méthodes : Terminer le nettoyage par un rinçage | Produit AU Taux de Dilution pour l'Emploi Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact de grandes quantités de produit répandu avec le sol et les voies d'eau de surface. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau. | |
| Section 7. Manipulation et entreposage | | |
| Manipulation : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage. Entreposage : Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à une température comprise entre 0 °C et 50 °C. | Produit AU Taux de Dilution pour l'Emploi Laver abondamment après usage. Tenir hors de la portée des enfants. | |
| Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle | | |
| Nom de l'ingrédient | | Limites d'exposition |
| Aucun. | | |
| Produit TEL QU'IL EST VENDU Mesures d'ingénierie adéquates contrôler l'exposition du travailleur aux contaminants présents dans l'air. | | |
| Protection individuelle Protection des yeux : Porter une protection pour les yeux. Protection des mains : Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Protection de la peau : Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. | | Produit AU Taux de Dilution pour l'Emploi Une bonne ventilation générale devrait suffire pour contrôler l'exposition du travailleur aux contaminants présents dans l'air. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur. |
| Section 9. Propriétés physico-chimiques | | |
| Produit TEL QU'IL EST VENDU Etat physique : Liquide Couleur : Jaunâtre (Clair) Odeur : Astringent pH : 10,25 à 11 (100 %) Point d'éclair : > 300 °C (base claire) Limites : Non | | Produit AU Taux de Dilution pour l'Emploi Liquide Inodore Inodore 10,2 à 10,8 > 100 °C |

Section 6 traite des mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

Vous y trouverez des renseignements sur les précautions individuelles et environnementales de même que les méthodes de contention et de nettoyage appropriées.

Les précautions à prendre pour une manipulation et un entreposage sécuritaires figurent à la **section 7**.

| LIQUID CHAMP | | 19 février 201 |
|--|--|--|
| Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle | | |
| Précautions individuelles : Utiliser l'équipement de protection individuelle Précautions environnement : Éviter tout contact de grandes quantités de produit répandu avec le sol et les voies d'eau de surface. Méthodes : Terminer le nettoyage par un rinçage | Produit AU Taux de Dilution pour l'Emploi Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact de grandes quantités de produit répandu avec le sol et les voies d'eau de surface. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau. | |
| Section 7. Manipulation et entreposage | | |
| Manipulation : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage. Entreposage : Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à une température comprise entre 0 °C et 50 °C. | Produit AU Taux de Dilution pour l'Emploi Laver abondamment après usage. Tenir hors de la portée des enfants. | |
| Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle | | |
| Nom de l'ingrédient | | Limites d'exposition |
| Aucun. | | |
| Produit TEL QU'IL EST VENDU Mesures d'ingénierie adéquates contrôler l'exposition du travailleur aux contaminants présents dans l'air. | | |
| Protection individuelle Protection des yeux : Porter une protection pour les yeux. Protection des mains : Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Protection de la peau : Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. | | Produit AU Taux de Dilution pour l'Emploi Une bonne ventilation générale devrait suffire pour contrôler l'exposition du travailleur aux contaminants présents dans l'air. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. |
| Section 9. Propriétés physico-chimiques | | |
| Produit TEL QU'IL EST VENDU Etat physique : Liquide Couleur : Jaunâtre (Clair) Odeur : Astringent pH : 10,25 à 11 (100 %) Point d'éclair : > 300 °C (base claire) Limites : Non | | Produit AU Taux de Dilution pour l'Emploi Liquide Inodore Inodore 10,2 à 10,8 > 100 °C |

Section 8 de la FDS présente les mesures de protection spéciale. Vous y trouverez les types de vêtement ou d'équipement de protection (le cas échéant) que vous pourriez devoir porter lorsque vous manipulez le produit. Cette section précise également les limites d'exposition sécuritaires.

Section 9 présente les propriétés physico-chimiques du produit. Autrement dit, cette section décrit l'apparence, l'odeur et le comportement du produit chimique en question.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité

Section 10 définit la stabilité et la réactivité de la substance.

Section 11 fournit des renseignements toxicologiques.

Les **sections 12 et 13** définissent les considérations écologiques (environnementales) et les méthodes d'élimination des déchets.

Section 14 donne des renseignements relatifs au transport.

LIQUID CHAMP 19 février 201

Section 9. Propriétés physico-chimiques

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.
 Point de fusion : Non disponible.
 Point d'ébullition : > 100 °C
 Taux (P 212 F) :
 d'évaporation (acétate de butyle = 1) : Non disponible.
 Pression de vapeur : Non disponible.
 Densité : 1,25 à 1,27 (eau = 1)
 Facilement soluble dans les substances suivantes : eau froide et eau chaude.
 Coefficient de répartition : Non disponible.
 Température d'auto-inflammation : Non disponible.
 Température de décomposition : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Produit TEL QU'IL EST VENDU : Le produit est stable.
 Stabilité : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse.
 Conditions à éviter : Aucune donnée précise.
 Matières à éviter : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides. Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se dégager.

Section 11. Renseignements toxicologiques

Voie d'exposition : Contact avec la peau et les yeux, inhalation et ingestion.

| Produit AU Taux de dilution pour l'emploi |
|---|
| Aucune donnée précise. |
| Aucune donnée précise. Aucune donnée précise. |
| Aucune donnée précise. |
| Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Aucun effet important ou danger critique connu. |

Section 11. Renseignements toxicologiques

Aucun effet important ou danger critique connu.

| Données toxicologiques | Résultat | Espèces | Dose |
|-----------------------------------|---|---------|---------------|
| Nom du produit ou de l'ingrédient | CL50 par inhalation de poussières et d'ions | Rat | 1,15 mg/L |
| carbonate de sodium | DL50 par voie cutanée | Lapin | > 2 000 mg/kg |
| | DL50 par voie orale | Rat | 2 800 mg/kg |
| | DL50 par inhalation de | Rat | > 5,26 mg/L |
| | | Lapin | > 2 000 mg/kg |
| | | Rat | 1 870 mg/kg |

Toxicité chronique :
 Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Tératogénicité Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 12. Renseignements écotoxicologiques

Produit TEL QU'IL EST VENDU : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ecotoxicité :
 Toxicité en milieu aquatique et terrestre

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat Exposition | Espèces | Dose |
|-----------------------------------|---------------------|---------|-----------|
| carbonate de sodium | Aigue CE50 200 mg/L | Daphnie | 48 heures |
| carbonate de potassium | Aigue CL50 230 mg/L | Poisson | 96 heures |

Section 13. Considérations relatives à

Produit TEL QU'IL EST VENDU : Le produit doit être jeté à l'égout sanitaire. Jeter le contenant vide aux ordures.
 Méthodes d'élimination : Le produit doit être jeté à l'égout sanitaire. Jeter le contenant vide aux ordures.

Section 14. Renseignements relatifs au

Classification du DOT : Non soumis aux OMI/MDG
 Classification OMI/MDG : UN3266
 Désignation officielle de transport OMI/MDG Classe : LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE N.S.A. (hydroxyde de potassium) 8
 Groupe d'emballage : III
 Pour le transport en vrac, consulter les documents d'expédition pour obtenir des renseignements

Page : 5/6

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



LIQUID CHAMP 19 février 2013

Section 14. Renseignements

Produit AU TAUX DE DILUTION POUR L'EMPLOI
N'est pas destiné au transport.

Section 15. Renseignements sur la réglementation

Produit TEL QU'IL EST VENDU

Règlementation fédérale des États-Unis

Inventaire du TSCA 8(b) (loi américaine réglementant les substances toxiques) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus

SARA 313 : Nom du produit : Numéro de registre CAS

Formulaire R - Exigences en matière de : Aucune substance

Section 16. Autres renseignements

Produit TEL QU'IL EST VENDU

Matière dangereuse : Système d'information (États-Produit AU TAUX DE DILUTION

| | |
|-------------------|---|
| Santé | 1 |
| Inflammabilité | 0 |
| Risques physiques | 0 |

National Fire Protection Association (États-Unis)

Inflammabilité : 0

Instabilité/Réactivité : 0

Spécial : Santé 1

| | |
|-------------------|---|
| Santé | 0 |
| Inflammabilité | 0 |
| Risques physiques | 0 |

Inflammabilité : 0

Instabilité/Réactivité : 0

Spécial : Santé 0

Date d'émission : 19 février 2013
Service de la réglementation

AVIS AU LECTEUR
Les renseignements susmentionnés sont jugés exacts en ce qui a trait à la formule utilisée pour la fabrication du produit dans le pays d'origine. Puisque les données, les normes et les réglementations évoluent et que les conditions d'utilisation et de manipulation de ce produit sont indépendantes de notre volonté, NOUS DÉCLINONS TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXHAUSTIVITÉ OU L'EXACTITUDE

Page : 6/6

Section 15 énonce tous les autres renseignements réglementaires concernant le produit.

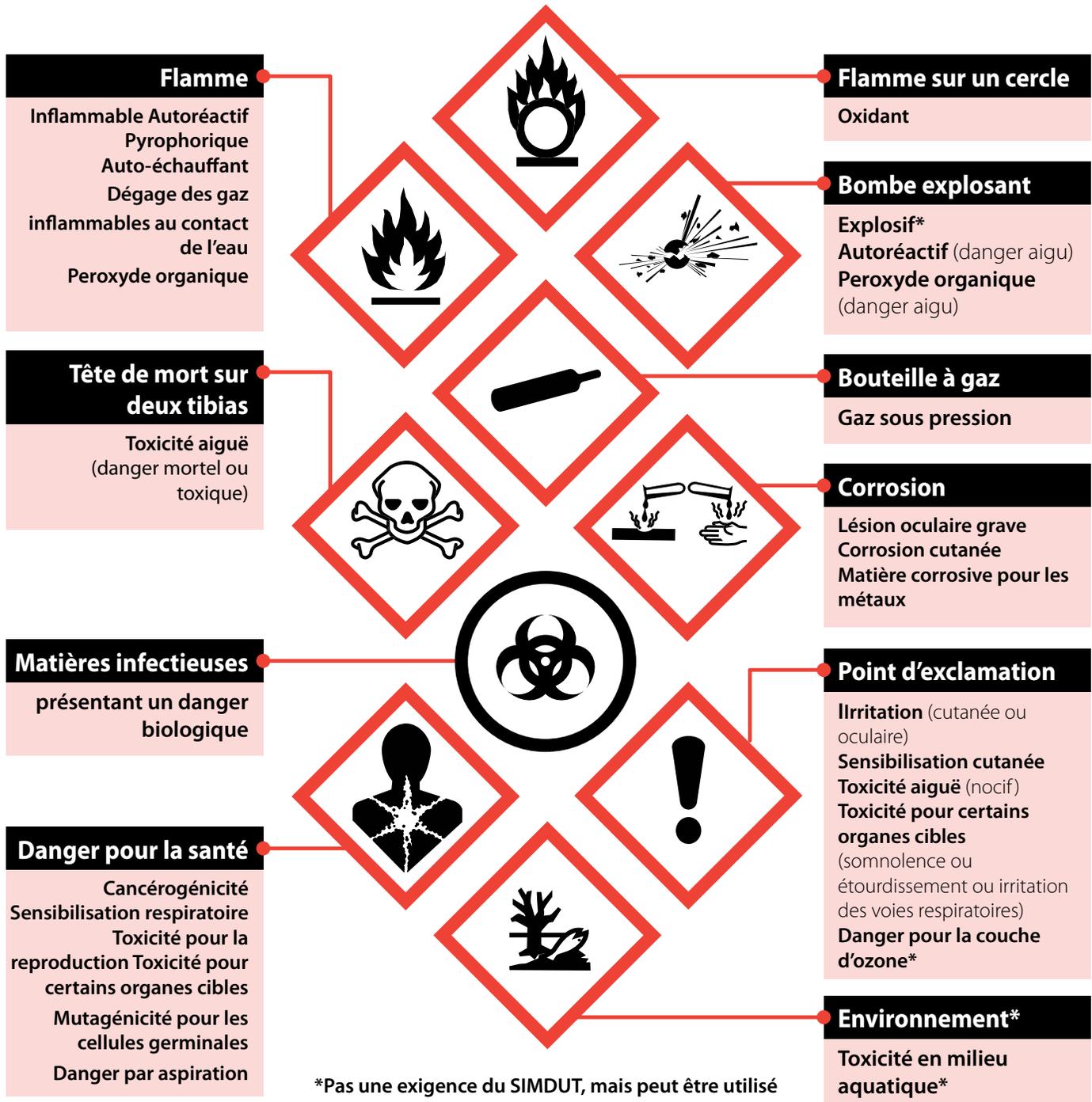
Section 16 indique la date de rédaction ou de dernière révision ainsi que tout renseignement complémentaire que le fabricant souhaite préciser.

Les FDS fournissent beaucoup de renseignements, et il est essentiel que vous sachiez comment les utiliser.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



PICTOGRAMMES SIMDUT-2015



Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité

Scénario pour l'exposé de formation - Section II

Produits de marque Ecolab^{MD}

IMPORTANT

LA SECTION II DE CET EXPOSÉ RÉPOND AUX OBJECTIFS DE VOTRE PROGRAMME DE FORMATION SUR LA COMMUNICATION DES DANGERS LIÉS AUX PRODUITS DE MARQUE ECOLAB UNIQUEMENT.

Veillez prendre note que l'exposé de formation sur les produits chimiques qui suit est UNIQUEMENT destiné à la présentation de produits de marque Ecolab.

Si vous disposez de produits provenant d'autres fabricants ou fournisseurs qui sont considérés comme dangereux, vous devez également les intégrer à votre formation sur le SIMDUT. Veuillez vous assurer que les produits sont étiquetés de manière appropriée et qu'une FDS pour chacun d'eux est comprise dans le programme de formation.

Après avoir passé en revue les notions essentielles visant à identifier les produits chimiques dangereux et permettant de lire les étiquettes de produits et les fiches signalétiques (FDS), nous aborderons ces éléments en détail pour chacun des produits chimiques dangereux qui se trouvent dans notre restaurant.

N'oubliez pas que vous pouvez à tout moment consulter notre programme écrit et nous poser des questions à son sujet.

Nous conservons notre programme écrit dans ce cartable qui se trouve dans (la ou le)

(indiquez l'endroit dans l'établissement). Vous y trouverez les renseignements suivants :

- une liste de tous les produits chimiques dangereux utilisés dans le restaurant;
- une FDS pour chacun des produits chimiques dangereux, des étiquettes et les pratiques en matière de santé et sécurité.

Avez-vous des questions à propos des sujets dont nous avons discuté?

Commençons alors le troisième volet de la formation qui porte sur la manipulation et l'utilisation appropriées des produits chimiques que nous utilisons dans notre établissement. Une fois que nous aurons exploré tous les produits, nous vous remettons un formulaire à signer qui affirme simplement que vous avez reçu toute la formation.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



**La présente section doit être remplie à des fins d'échantillonnage. Remplissez les blancs comme l'étiquette l'exige. Chaque produit peut différer légèrement. Présentez le produit chimique en le levant, tandis que vous en discutez. Reportez-vous à la FDS en désignant une partie, au besoin.*

Ne manquez pas d'examiner les éléments suivants :

- *Nom du produit*
- *Usage du produit*
- *Risques physiques et dangers pour la santé*
- *Premiers soins*
- *Précautions particulières, le cas échéant*

Poursuivez dans cette voie, en remplissant les renseignements nécessaires jusqu'à ce que vous ayez abordé tous produits de marque Ecolab^{MD}.

Assurez-vous de vérifier la section des précautions particulières sur chacune des FDS.

Lorsque vous avez terminé l'examen des produits Ecolab et leurs FDS, mettez fin à la séance de formation et demandez à chaque employé de signer et de dater le registre de formation.

Commençons l'examen de chaque produit. Voici le produit Ecolab^{MD} Liquid Champ^{MD}. Il s'agit d'un détergent pour lave-vaisselle prêt à l'emploi. L'étiquette comporte une mise en garde indiquant que le produit provoque une irritation grave des yeux. Elle donne également les renseignements relatifs aux premiers soins. En cas de contact avec les yeux, vous devez : rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer les yeux. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des soins médicaux. PEAU : Aucun effet connu en cas de contact avec la peau. Rincer à l'eau pendant quelques minutes. INHALATION : Aucune mesure particulière n'est requise. Traiter selon les symptômes. INGESTION : Obtenir des soins médicaux si des symptômes surviennent.

Les FDS comportent aussi des renseignements sur la sécurité de même que d'autres mesures de précaution. Aucune mesure de précaution particulière n'est requise à l'égard de Liquid Champ^{MD}. Toutefois, il se peut que pour d'autres produits vous deviez suivre des directives de mélange (préparation) ou d'entreposage particulières.

Est-ce que quelqu'un a des questions sur l'un de ces produits? Je vais maintenant faire circuler un registre de formation. Il confirme que vous avez reçu votre formation. Veuillez lire attentivement l'énoncé. Ensuite, inscrivez la date dans la colonne de gauche et votre nom en lettres moulées dans la colonne du milieu, puis signez votre nom dans la colonne de droite.

Rappelez-vous, si vous avez des doutes quant à l'utilisation d'un produit ou sur la façon de vous protéger contre les dangers ou risques potentiels, lisez l'étiquette ou consultez la FDS. Nous conservons notre Manuel sur les FDS dans (le ou la)

(indiquez l'endroit dans l'établissement), et les FDS, disponibles sur simple demande, sont situées dans (le ou la)

(indiquez l'endroit dans l'établissement). Si vous avez besoin d'information supplémentaire ou ne comprenez pas certains aspects, n'hésitez pas à me le demander. Je suis toujours à votre disposition pour répondre à vos questions. Je vous remercie de votre attention durant cette formation. Nous savons que grâce à votre collaboration, nous pouvons travailler dans un milieu de travail sécuritaire.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



ILLUSTRATIONS DE PRÉSENTATION

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité






Liquid CHAMP[®]

Detergent for Machine Warewashing

Détergent pour machine à laver la vaisselle

Detergente para el lavado mecánico de vajilla

26444

1 US GAL (3.78 L)

FOR INDUSTRIAL USE ONLY
DIRECTIONS FOR USE: 1. Remove empty detergent container, replace with full container. Transfer pick-up tube to the new container. If necessary, prime the dispenser. 2. Scrape or rinse all loose food particles from items before placing in the dishwasher. 3. Pre-soak utensils with dried-on food soils in a hot solution of a multipurpose detergent. 4. Diamond items which are normally taken apart before washing. Rinse them if necessary. 5. Put small items in the small parts basket. 6. Do not overfill racks. Wash only one rack of utensils at a time.
PRECAUTIONS: 1. Use only for intended purpose in property operating automatic dishwashing equipment. Do NOT dilute. 2. Wipe up any product spills and rinse thoroughly. 3. Store product securely and safely in a dry area. 4. Carefully read and dispose of empty container. Do NOT reuse.
Consult your Ecolab representative for specific use instructions and recommended dispensing equipment.

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT
MODE D'EMPLOI: 1. Retirer le contenant de détergent vide et le remplacer par un contenant plein. Transférer le tube plongeur dans le nouveau contenant. Amortir le distributeur, s'il y a lieu. 2. Gratter ou rincer la vaisselle et autres articles de toutes les particules d'aliments séchés avant de les placer dans le lave-vaisselle. 3. Prétrempier les ustensiles qui comportent de la saleté séchée dans une solution chaude d'un détergent tout usage. 4. Démontez les articles qui sont normalement démontés avant un lavage. Les rincer au besoin. 5. Placer les petits articles dans le panier à petits morceaux. 6. Ne pas surcharger les paniers. Ne laver qu'un panier d'ustensiles à la fois.
PRÉCAUTIONS: 1. Utiliser seulement aux fins prévues dans de l'équipement à laver la vaisselle qui fonctionne correctement. Ne PAS diluer. 2. Essuyer tout déversement de produit et rincer à fond. 3. Entreposer le produit d'une manière sûre et sécuritaire dans un endroit sec. 4. Bien rincer le contenant vide, puis le jeter. Ne PAS réutiliser.

CONSULTE SUO REPRESENTANTE ECOLAB PARA OBTENER INSTRUCCIONES DE USO Y EL EQUIPO DISPENSADOR RECOMENDADO.

CONSUMER VOTRE REPRÉSENTANT ECOLAB POUR DES INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES D'UTILISATION ET POUR CONNAÎTRE LES ÉQUIPEMENTS DE DOSAGE PARTICULIERS RECOMMANDÉS.

PARA USO INDUSTRIAL SOLAMENTE
INSTRUCCIONES DE USO: 1. Quite el recipiente vacío de detergente; reemplácelo con un recipiente lleno. Transfiera el tubo tomavistas al nuevo recipiente. Si es necesario, ceele el dispensador. 2. Raspe o enjuague todas las partículas sueltas de comida de los artículos antes de ponerlos en el lavavajillas. 3. Preenjuague los utensilios que tengan desperdicios de alimentos secos y pegados en un solución caliente de detergente multiusos. 4. Desarme todos los artículos que normalmente se desarmen antes de lavarlos. Enjuáguelos si es necesario. 5. Ponga los artículos pequeños en el cesto para piezas pequeñas. 6. No sobrecargue las rejillas. Lave sólo una rejilla de utensilios a la vez.
PRECAUCIONES: 1. Use el detergente sólo para el propósito previsto en equipos de lavadora automática de vajillas en buen funcionamiento. NO lo diluya. 2. Limpie cualquier derrame de producto; enjuague bien. 3. Guarde el producto bien en un lugar seco. 4. Enjuague y elimine cuidadosamente el recipiente vacío. NO lo vuelva a usar.
Consulte con su Representante de ECOLAB para obtener instrucciones específicas sobre el uso y el equipo dispensador recomendado.

Liquid CHAMP
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
Warning
 Causes serious eye irritation.
 Wear eye or face protection. Wash hands thoroughly after handling.
 IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. If eye irritation persists: Get medical attention.
READ SAFETY DATA SHEET (SDS) BEFORE USING THIS PRODUCT
EMERGENCY HEALTH INFORMATION:
 1 800 328 0026; If located outside the United States and Canada, call collect 1 651 222 5352 (number is in the US).

CONSERVER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Attention
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Porter une protection oculaire ou faciale. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Obtenir des soins médicaux.
LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT
INFORMATION DE SANTÉ D'URGENCE:
 1 800 328 0026. Si à l'extérieur des États-Unis et du Canada, appelez à frais virés le 1 651 222 5352 (numéro aux États-Unis).

MANTÉNGASE FUERA DEL ALCANCE DE LOS NIÑOS
Atención
 Provoca irritación ocular grave.
 Usar protección para los ojos o la cara. Lavarse cuidadosamente las manos después de la manipulación.
EN CASO DE CONTACTO CON LOS OJOS: Enjuagar con agua cuidadosamente durante varios minutos. Quitar las lentes de contacto, cuando estén presentes y pueda hacerse con facilidad. Proseguir con el lavado. Si la irritación ocular persiste: Buscar atención médica.

Formula ingredients contain no phosphorus.
Les ingrédients de ce produit ne contiennent pas de phosphore.
Los ingredientes de la fórmula no contienen fósforo.

Contians | Contient | Contiene: water, 7732-18-5; sodium carbonate, 584-08-7; trisodium EDTA, 154-38-5; sodium citrate, 18356-35-5.

Formula ingredients contain no phosphorus.
Les ingrédients de ce produit ne contiennent pas de phosphore.
Los ingredientes de la fórmula no contienen fósforo.

Contians | Contient | Contiene: water, 7732-18-5; sodium carbonate, 584-08-7; trisodium EDTA, 154-38-5; sodium citrate, 18356-35-5.

Formula ingredients contain no phosphorus.
Les ingrédients de ce produit ne contiennent pas de phosphore.
Los ingredientes de la fórmula no contienen fósforo.

Contians | Contient | Contiene: water, 7732-18-5; sodium carbonate, 584-08-7; trisodium EDTA, 154-38-5; sodium citrate, 18356-35-5.

Formula ingredients contain no phosphorus.
Les ingrédients de ce produit ne contiennent pas de phosphore.
Los ingredientes de la fórmula no contienen fósforo.

Contians | Contient | Contiene: water, 7732-18-5; sodium carbonate, 584-08-7; trisodium EDTA, 154-38-5; sodium citrate, 18356-35-5.

Illustration 2

FICHE SIGNALÉTIQUE **ECOLAB**
LIQUID CHAMP

Section 1. Identification du produit chimique et de l'entreprise

Produit chimique : LIQUID CHAMP
 Destinataire : Destinataire pour les usages restrictifs
 Utilisation : Utiliser seulement aux fins indiquées sur l'étiquette

Informations du fournisseur : Ecolab Inc., 370 Wabasha Street N St, Paul, MN 55102, 916492
 Date : 19 février 2013
 Révisements relatifs aux sons d'urgence : 1 800 338-0026

Section 2. Identification des risques et des dangers

Classification du SGR : LIQUID CHAMP
 Catégorie 2A
 Niveau d'avertissement : Attention
 Symbole :

Mentions de danger : P201 - Prévoquez une irritation grave des yeux.

Précautions : Porter un équipement de protection oculaire ou facial. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec abondance avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes. Continuer de rincer les yeux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Page : 14

LIQUID CHAMP 19 février 2013

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Produit TEL QU'IL EST VENDU : LIQUID CHAMP

VENDU Ingrédients dangereux : CARBONATE DE SODIUM

Plage de concentration (%): 5 à 20, 5 à 20

Numéro de registre CAS : 497-19-8, 584-09-7

Section 4. Mesures de premiers soins

Produit AU Taux de Dilution POUR L'EMPLOI : LIQUID CHAMP

Contact avec les yeux : Rincer avec précision avec de l'eau pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant. Continuer de rincer les yeux. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

Contact avec la peau : Rincer avec précision avec de l'eau pendant 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés. Continuer de rincer la peau. Obtenir des soins médicaux si des symptômes persistent.

Inhalation : Aucune mesure particulière n'est requise, selon les symptômes.

Ingestion : Obtenir des soins médicaux si des symptômes persistent.

Remarques à l'attention du médecin : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être retardés. La personne exposée peut devoir faire l'objet d'une surveillance médicale.

Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

Produit TEL QU'IL EST VENDU : LIQUID CHAMP

Moyens d'extinction appropriés : Eau, CO2, poudre sèche.

Dangers particuliers que pose le produit chimique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote.

Équipement de protection spécial : Aucun.

Page : 16

LIQUID CHAMP 19 février 2013

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Produit TEL QU'IL EST VENDU : LIQUID CHAMP

Précautions : Éviter tout contact de grandes quantités de produit répandu avec le sol et les voies d'eau de surface. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

Méthodes : Nettoyer à une température comprise entre 10°C et 20°C.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manipulation : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements après usage.

Entreposage : Tenir hors de la portée des enfants.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Produit AU Taux de Dilution POUR L'EMPLOI : LIQUID CHAMP

Mesures d'ingénierie adéquates : Une bonne ventilation générale devrait suffire.

Protection individuelle : Porter une protection pour les yeux.

Protection des mains : Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau : Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires : Les conditions d'utilisation normales et

Section 9. Propriétés physico-chimiques

Produit TEL QU'IL EST VENDU : LIQUID CHAMP

État physique : Liquide
 Couleur : Incolore (Clair)
 Odeur : Inodore
 pH : 10,2 à 11 (100 %)
 Point d'éclair : > 300 °C (vase clos)
 Limites : Non

Page : 18

LIQUID CHAMP 19 février 2013

Section 9. Propriétés physico-chimiques

Stabilité chimique : Non disponible
 Point d'éclair : > 100 °C (212 °F)
 Taux d'évaporation (écaille de bulbe) : Non disponible
 Point de fusion : Non disponible
 Vapeur saturée : 1,20 à 1,27 (eau = 1)
 Vapeur dense : Facilement soluble dans les substances suivantes : eau froide et eau chaude.

Concentration de répartition : Non disponible
 Température d'ébullition : Non disponible
 Inflammation : Non disponible
 Température de décomposition : Non disponible
 Seuil olfactif : Non disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

Produit TEL QU'IL EST VENDU : LIQUID CHAMP

Stabilité chimique : Le produit est stable.
 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse n'est attendue.
 Matière à éviter : Aucune donnée précises.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux n'est attendu.

Section 11. Renseignements toxicologiques

Voies d'exposition : Contact avec la peau et/ou yeux, inhalation et ingestion.

Produit AU Taux de Dilution POUR L'EMPLOI : LIQUID CHAMP

Effets sur les yeux : Aucune donnée précises.
 Effets sur la peau : Aucune donnée précises.
 Ingestion : Aucune donnée précises.
 Inhalation : Aucune donnée précises.

Page : 14

LIQUID CHAMP 19 février 2013

Section 12. Renseignements ecotoxicologiques

Produit TEL QU'IL EST VENDU : LIQUID CHAMP

Acuité visuelle : Aucune donnée précises.
 Toxicité aiguë : Aucune donnée précises.
 Toxicité chronique : Aucune donnée précises.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Produit TEL QU'IL EST VENDU : LIQUID CHAMP

Méthodes d'élimination : Le produit doit être jeté à l'épave sanitaire. Jeter le contenu vers les égouts.

Section 14. Renseignements relatifs au transport

Classification du DOT : Non soumis aux DOT.
 Classification OMBWG Désignation : UN3265
 Groupe d'emballage : III

Page : 16

LIQUID CHAMP 19 février 2013

Section 14. Renseignements relatifs au transport

Produit AU Taux de Dilution POUR L'EMPLOI : LIQUID CHAMP

Section 15. Renseignements sur la réglementation

Produit TEL QU'IL EST VENDU : LIQUID CHAMP

SAHA 117 : Aucune substance réglementée par la loi.
 Formulaire R - Étiquettes en matière de déclaration : Aucune substance réglementée par la loi.

Section 16. Autres renseignements

Produit AU Taux de Dilution POUR L'EMPLOI : LIQUID CHAMP

Matière dangereuse : Sans danger.
 Inflammabilité : 0
 Santé : 0
 Instabilité/Réactivité : 0

National Fire Protection Association (Etats-Unis) : Inflammabilité 0, Santé 0, Instabilité/Réactivité 0

Page : 18

Cette feuille peut être reproduite uniquement à titre pédagogique.

Illustration 3

L'EMPLOYEUR DOIT FOURNIR :

- La liste des produits chimiques dangereux
- Une FDS à jour pour chacun des produits chimiques dangereux
- Un équipement de protection, si nécessaire
- Une formation sur la sécurité

L'EMPLOYÉ DOIT :

- Lire et suivre les directives qui figurent sur les étiquettes et les FDS;
- Utiliser l'équipement de protection recommandé;
- Respecter les pratiques de travail sécuritaires enseignées durant la formation.

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



FORMULAIRES

- Formulaire de déclaration de l'employé
- Liste des produits chimiques dangereux
- Tâches inhabituelles
- Formulaire de déclaration de l'entrepreneur

Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



Manuel sur les fiches signalétiques de sécurité



Tâches inhabituelles

Dressez la liste de toutes les tâches inhabituelles susceptibles d'exposer un employé à des produits chimiques dangereux.

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____
10. _____
11. _____
12. _____
13. _____
14. _____
15. _____
16. _____
17. _____
18. _____

